

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2026 À 19 H  
PLACE DES AÎNÉS – 62, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE  
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Révocation de l'avis de convocation**
  - 4. Embauche d'une Directrice générale/Greffière-trésorière**
  - 5. Embauche d'une technicienne à la comptabilité**
  - 6. Période de questions**
  - 7. Levée de la séance extraordinaire**
- 

**PROCÈS-VERBAL**

Bernard Desrochers  
Suzanne Hudon

Monique Malo  
Miguel Dicaire

Marc-Olivier Huot-Drouin  
Victorien Prud'homme

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier par intérim.

1.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-034**

**Révocation de l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Huot-Drouin

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

3.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-035**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

4.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-036**

##### **Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit pourvoir le poste de directrice générale et greffière-trésorière afin d'assurer la gestion administrative, financière et légale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection a été réalisé conformément aux politiques et procédures en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bernard Desrochers

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Madame Marie-Pier Lalonde Girard au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

QUE l'entrée en fonction soit fixée au plus tard le 16 mars 2026;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques et autres effets négociables de la Municipalité de Plaisance, conjointement avec le maire Monsieur Christian Pilon et/ou la mairesse suppléante, Madame Monique Malo;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard à agir à titre de personne responsable du compte AccèsD Affaires, et ce, à compter du 16 mars 2026;

Que le maire soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de travail conclu avec la candidate.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

5.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-037**

##### **Embauche d'une technicienne à la comptabilité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite pourvoir le poste de technicienne à la comptabilité afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations financières;

CONSIDÉRANT que le processus de recrutement a été mené conformément aux politiques en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Madame Jade St-Amour au poste de technicienne à la comptabilité;

QUE l'entrée en fonction soit fixée au 23 février 2026;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail intervenant avec la candidate.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

#### **6. Période de questions**

Début : 19 h 06

Fin : 19 h 08

7.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-02-038**

#### **Levée de la séance extraordinaire à 19 h 08**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Victorien Prud'homme

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.**

#### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 23 février 2026.

---

Christian Pilon  
Maire

---

Mario Boyer  
Directeur général et Greffier-trésorier par  
intérim